

SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER AVRIL 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 1^{er} avril 2019 aux lieu et heure ordinaires, conformément à la Loi sur les cités et villes.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Jasmine Sharma et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absences motivées :

Les conseillères M^{mes} Josée Clément et Céline Chartier ainsi que le conseiller M. Gabriel Parent.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

19-04-272 **Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 1^{er} avril 2019 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Minute de réflexion

Présences

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 18 mars 2019 ainsi que séance extraordinaire du 25 mars 2019
- 3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions**
 - 3.1 Résumé des décisions prises lors de la séance extraordinaire tenue le 25 mars 2019
 - 3.2 Période de questions
- 4. Affaires du Conseil**
 - 4.3 Fondation du Cégep John-Abbott / Tournoi de golf 2019 / Commandite
 - 4.4 École secondaire de la Cité-des-Jeunes / Cérémonie des toges 2019 / Bourses d'études
 - 4.5 Fondation du centre hospitalier Vaudreuil-Soulanges / Salon des vins de Vaudreuil-Soulanges 2019 / Commandite
 - 4.6 Société canadienne du cancer / Relais pour la vie 2019 / Commandite
 - 4.7 Association des pompiers de Vaudreuil-Dorion / Tournoi de hockey 2019 / Aide financière
 - 4.8 École Harwood / Souper spaghetti / Aide financière
 - 4.9 Appui à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue / Aménagement et prolongement de l'autoroute 20
- 5. Greffe et affaires juridiques**
 - 5.1 Consentement / Occupation du domaine public / Hydro-Québec / Partie du lot 5 759 834 / Avenue Saint-Charles / Bornes de recharge pour véhicules électriques / Autorisation de signature

- 5.2 Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement / Règlement d'emprunt n° 1756 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux d'aqueduc et de pavage incluant tous les travaux connexes / Partie de la rue Chicoine
- 5.3 Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement / Règlement n° 1275-278 / Zonage / Modification des limites de la zone H1-423 / Création de la zone H3-456

6. Finances et trésorerie

- 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 15 mars 2019

7. Ressources humaines

- 7.2 Mouvement de main-d'œuvre
- 7.3 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Mutation / Agente de bureau 2
- 7.4 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Embauche / Enviro-conseillère
- 7.5 Service des loisirs et de la culture / Modifications complémentaires / Structure organisationnelle
- 7.6 Service des loisirs et de la culture / Embauche / Coordonnateur – Laboratoire de création numérique
- 7.7 Service des loisirs et de la culture / Contrat individuel de travail / Bibliothécaire / Autorisation de signature
- 7.8 Service des loisirs et de la culture / Affectation intérimaire au poste de chef de section – Technologie et information
- 7.9 Service des travaux publics / Attribution de poste / Journalier-opérateur-concierge
- 7.10 Dépôt / Programme de prévention 2019
- 7.11 Service des travaux publics / Embauche / Contremaître – Aqueduc et égouts

8. Communications

9. Informatique et géomatique

10. Sports et loisirs

- 10.1 Association de balle-molle La Presqu'Île / Championnat canadien de balle rapide / Aide financière
- 10.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-19-16 / Gestion, surveillance et maintien de la propreté de la descente d'embarcations au parc Esther-Blondin

11. Culture et vie communautaire

12. Protection publique

13. Travaux publics

- 13.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-19-17 / Effarouchement des bernaches du Canada (*branta canadensis*) dans quelques parcs municipaux
- 13.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-19-14 / Travaux de plantation d'arbres

14. Eaux

15. Génie

- 15.1 Campus de la Cité-des-Jeunes / Marquage et signalisation / Stationnement de la piscine / Partage des coûts
- 15.2 CPTAQ / Demande d'autorisation / Utilisation à d'autres fins qu'agricole – Construction d'une conduite d'aqueduc / Lot 1 830 854 / Secteur Domaine-en-Haut / Règlement n° 1686

- 15.3 Ordres de changement n^{os} 3 à 5 / Appel d'offres n^o 401-110-18-R1730.05 / Entrepreneur général / Travaux d'approvisionnement en eau potable / Secteurs Hudson Acres, Tree Farms et Ritchie / Règlement n^o 1730
- 15.4 Entente d'évaluation pour travaux majeurs / Hydro-Québec / Déplacement de réseau / Élargissement à quatre voies d'une partie du boulevard de la Cité-des-Jeunes / Autorisation de signature
- 15.5 Rejet des soumissions / Appel d'offres n^o 401-110-19-20 / Travaux de construction pour le prolongement des services municipaux sur la rue De Breslay
- 15.6 Entente d'évaluation pour travaux majeurs / Hydro-Québec / Déplacement de réseau / Reconstruction du pont ferroviaire et travaux d'élargissement du franchissement routier et du boulevard de la Cité-des-Jeunes / Autorisation de signature

16. Urbanisme

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 12 mars 2019
- 16.2 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 12 mars 2019
- 16.4 Dérogation mineure / 125, rue Aimé-Vincent / Portes de garage / Lot 1 675 050 / Zone C3-127 / CCU n^o 19-03-27
- 16.8 Dérogation mineure / 513, rue Bourget / Distance d'une piscine hors terre / Lot 2 854 870 / Zone H1-221 / CCU n^o 19-03-31
- 16.10 Redéveloppement / Contribution pour fins de parcs / 434, avenue Saint-Charles / Lot 1 675 401
- 16.11 Lotissement / Contribution pour fins de parcs / Rue Joseph-Carrier / Lots projetés 6 286 131 et 6 286 132
- 16.13 Critères d'évaluation et de pondération / Valeur du facteur dans la formule d'établissement de pointage final / Appel d'offres n^o 401-110-19-21 / Services professionnels – Révision du plan d'urbanisme
- 16.15 Redéveloppement / Contribution pour fins de parcs / 15, rue Louise-Josephite / Lots 1 675 457 et 2 801 107

17. Environnement

- 17.1 Répertoire des subventions en environnement / Modifications

18. Réglementation

- 18.1 Adoption / Règlement n^o 1275-279 / Zonage / Création de la zone P2-761 / PAE et PPU Harwood (Îlot Pasold)
- 18.2 Adoption / Règlement n^o 1757-01 / Comité consultatif de l'environnement / Abrogation
- 18.3 Adoption / Règlement d'emprunt n^o 1773 / Plans et devis / Construction d'une caserne d'incendie sur le lot 1 545 809 / Surveillance et ouvrages connexes
- 18.4 Adoption / Règlement n^o 1765 / Identification / Personnage historique décédé / M. Paul Gérin-Lajoie
- 18.5 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement d'emprunt n^o 1753 / Participation financière de la Ville / Entente de collaboration avec le Réseau de transport métropolitain / Reconstruction du pont ferroviaire au point milliaire 1,44 / Élargissement du franchissement routier et du boulevard de la Cité-des-Jeunes au point milliaire 1,46
- 18.6 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n^o 1565-12 (RMH 399) / Circulation / Interdiction de virage à droite au feu rouge / Intersection de l'avenue Saint-Charles et de la rue Joseph-Carrier
- 18.7 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement d'emprunt n^o 1776 / Participation financière de la Ville / Entente de collaboration avec le Réseau de transport métropolitain / Construction d'un tunnel piétonnier au point milliaire 1,02

19. Direction générale

- 19.1 Autorisation de la Direction générale

20. Période de questions – Élus
21. Période de questions – Assistance
22. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

19-04-273 Adoption des procès-verbaux

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les procès-verbaux suivants soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes :

- assemblée publique de consultation du 18 mars 2019;
- séance ordinaire du 18 mars 2019;
- séance extraordinaire du 25 mars 2019.

« ADOPTÉE »

19-04-274 Résumé des décisions prises lors de la séance extraordinaire tenue le 25 mars 2019

Le maire Guy Pilon mentionne que le Conseil a tenu une séance extraordinaire le 25 mars 2019 et il en résume les décisions prises.

19-04-275 Période de questions

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

19-04-276 Fondation du Cégep John-Abbott / Tournoi de golf 2019 / Commandite

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au tournoi de golf annuel de la Fondation du Cégep John-Abbott;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 500 \$ soit versé à la Fondation du Cégep John-Abbott à titre de commandite « Affiche sur trou » dans le cadre de son tournoi de golf qui se tiendra le 11 juin 2019;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-04-277 École secondaire de la Cité-des-Jeunes / Cérémonie des toges 2019 / Bourses d'études

CONSIDÉRANT la demande formulée par la direction de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de récompenser l'excellence, l'effort scolaire, le mérite sportif et l'engagement communautaire des finissants de 5^e secondaire;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 1 200 \$ soit versé à la Commission scolaire des Trois-Lacs afin que soient remises six bourses d'études, d'une valeur de 200 \$ chacune, à des élèves méritants de la Ville de Vaudreuil-Dorion lors du gala de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes qui se tiendra le 7 juin 2019 à l'aréna de Vaudreuil-Dorion;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-04-278 Fondation du centre hospitalier Vaudreuil-Soulanges / Salon des vins de Vaudreuil-Soulanges 2019 / Commandite

CONSIDÉRANT la tenue du Salon des vins de Vaudreuil-Soulanges au profit de la Fondation du centre hospitalier Vaudreuil-Soulanges (FCHVS);

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 1 000 \$ soit versé à la Fondation du centre hospitalier Vaudreuil-Soulanges (FCHVS) à titre de commandite « ROSÉ » dans le cadre du Salon des vins de Vaudreuil-Soulanges qui se tiendra le 15 mai 2019;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-04-279 Société canadienne du cancer / Relais pour la vie 2019 / Commandite

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer a pour mission l'éradication du cancer et l'amélioration de la qualité de vie des personnes touchées par le cancer;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 2 000 \$ soit versé à la Société canadienne du cancer dans le cadre de la tenue de la 16^e édition du Relais pour la vie à Vaudreuil-Soulanges qui aura lieu le 24 mai 2019 au Parc Olympique de Pincourt;

QUE cette somme soit remise, le cas échéant, au nom d'une ou plusieurs équipes provenant de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-04-280 Association des pompiers de Vaudreuil-Dorion / Tournoi de hockey 2019 / Aide financière

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par l'Association des pompiers de Vaudreuil-Dorion dans le cadre de sa participation à la 29^e édition du tournoi de hockey des pompiers du Québec au profit de la Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'inscription et la participation de l'Association des pompiers de Vaudreuil-Dorion à la 29^e édition du tournoi de hockey des pompiers du Québec qui se tiendra du 18 au 21 avril 2019 à Saint-Roch-de-L'Achigan;

QUE la Ville accepte de défrayer les frais d'inscription au montant de 500 \$ reliés à ce tournoi;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-04-281 École Harwood / Souper spaghetti / Aide financière

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par le comité Soccer 2020 de l'école Harwood dans le cadre d'un souper spaghetti en vue de ramasser des fonds pour la construction d'un terrain de soccer synthétique;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 270 \$ soit versé à la Commission scolaire des Trois-Lacs à titre d'aide financière dans le cadre d'un souper spaghetti qui se tiendra le 12 avril 2019;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-04-282 Appui à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue / Aménagement et prolongement de l'autoroute 20

CONSIDÉRANT que le seul tronçon inachevé de l'autoroute 20 construite en 1964, entre Montréal et Toronto, est situé entre Vaudreuil-Dorion et L'Île-Perrot;

CONSIDÉRANT que les premières expropriations pour la mise en place de l'autoroute 20 ont eu lieu en 1964;

CONSIDÉRANT que la situation actuelle nuit fortement à la fluidité de la circulation et à la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT que la portion de l'autoroute 20 inachevée dans Vaudreuil-Soulanges est située en plein cœur du corridor de commerce Québec-Ontario nuisant fortement au transport logistique et à l'économie du Québec;

CONSIDÉRANT que la congestion constante dans le secteur occasionne des problématiques quant à la sécurité;

CONSIDÉRANT que la situation actuelle entraîne une perte financière considérable pour la Ville de Vaudreuil-Dorion par la friche urbaine créée par l'expropriation de 40 hectares de terrains dans le périmètre d'urbanisation;

CONSIDÉRANT que le parachèvement de l'autoroute 20 est priorisé dans le Schéma d'aménagement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ainsi que dans le Plan métropolitain d'aménagement et de développement;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue demande l'appui des 23 municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans leur démarche auprès du ministère des Transports du Québec afin de prioriser l'aménagement et le parachèvement de l'autoroute 20 afin de résoudre les problèmes récurrents de congestion sur le réseau routier national qui a des impacts directs sur le réseau routier local, sur la sécurité et sur la qualité de vie des citoyens de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'APPUYER la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue dans sa démarche auprès du ministère des Transports du Québec;

DE transmettre copie de la présente résolution à la députée de Soulanges, à la députée de Vaudreuil, au député de Jacques-Cartier, à la Table de concertation des préfets de la Montérégie, à la Table des préfets et élus de la Couronne Sud, à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue ainsi qu'aux 23 municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

19-04-283 Consentement / Occupation du domaine public / Hydro-Québec / Partie du lot 5 759 834 / Avenue Saint-Charles / Bornes de recharge pour véhicules électriques / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT une demande d'Hydro-Québec à l'effet d'installer deux bornes de recharge rapide pour véhicules électriques à l'été 2019 dans le stationnement latéral du 601, avenue Saint-Charles, le tout entièrement à leurs frais;

CONSIDÉRANT qu'une partie du réseau électrique de l'installation empiètera sur le domaine public, soit une partie du lot 5 759 834 correspondant à l'emprise de l'avenue Saint-Charles;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser cette occupation du domaine public;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la greffière adjointe soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, la demande de consentement d'Hydro-Québec afin d'autoriser l'occupation d'une partie du lot 5 759 834 dans le cadre de l'installation du réseau électrique pour desservir deux bornes à recharge rapide pour véhicules électriques.

« ADOPTÉE »

19-04-284 Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement / Règlement d'emprunt n° 1756 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux d'aqueduc et de pavage incluant tous les travaux connexes / Partie de la rue Chicoine

Conformément à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le greffier dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue du 25 au 29 mars 2019 pour le Règlement d'emprunt n° 1756 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels pour les travaux d'aqueduc et de pavage incluant tous les travaux connexes sur une partie de la rue Chicoine en décrétant une dépense et un emprunt de 2 528 000 \$ à ces fins »;

CONSIDÉRANT que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire était de 27 010;

CONSIDÉRANT que le nombre requis de signatures pour la tenue d'un scrutin référendaire était de 2 712;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne n'a signé le registre;

PAR CONSÉQUENT, le Règlement d'emprunt n° 1756 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

19-04-285 Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement / Règlement n° 1275-278 / Zonage / Modification des limites de la zone H1-423 / Création de la zone H3-456

Conformément à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le greffier dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 28 mars 2019 pour le Règlement n° 1275-278 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de modifier, sur le plan de zonage, les limites de la zone H1-423 et créer la nouvelle zone H3-456, ainsi que la grille des usages et normes applicable à cette dernière »;

CONSIDÉRANT que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire était de 552;

CONSIDÉRANT que le nombre requis de signatures pour la tenue d'un scrutin référendaire était de 66;

CONSIDÉRANT que 186 personnes ont signé le registre le 28 mars 2019;

PAR CONSÉQUENT, un scrutin référendaire doit être tenu.

19-04-286 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 15 mars 2019

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 15 mars 2019 totalisant un montant de 2 516 102 \$.

19-04-287 Mouvement de main-d'œuvre

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale le 20 mars 2019.

« ADOPTÉE »

**19-04-288 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Mutation /
Agente de bureau 2**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 12 mars 2019;

CONSIDÉRANT l'appréciation de la contribution de M^{me} Carole Leduc réalisée par M. Sylvain Charland, chef de division – Génie, en date du 12 mars 2019;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise la mutation de M^{me} Carole Leduc au poste régulier d'agent de bureau 2 au sein de la division – Génie du Service du développement et de l'aménagement du territoire, et ce, à compter du 2 avril 2019, au salaire prévu à l'annexe C - classe 7 de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QU'il est entendu que M^{me} Leduc est réputée avoir complété la période d'essai de trois mois conformément à l'article 15.05 – « mouvement de personnel » de la convention collective de travail des employés cols blancs en vigueur;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Leduc.

« ADOPTÉE »

**19-04-289 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Embauche /
Enviro-conseillère**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 15 mars 2019;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'embauche de M^{me} Agnès Mager Grandmaison au poste régulier d'enviro-conseiller au sein du Service du développement et de l'aménagement du territoire, et ce, à compter du 2 avril 2019, au salaire prévu à l'annexe C - classe 8, échelon 1 de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QUE la période durant laquelle M^{me} Agnès Mager Grandmaison a occupé temporairement le poste d'inspecteur en environnement au sein du Service du développement et de l'aménagement du territoire soit considérée dans le calcul de la période d'essai de 960 heures, à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, elle pourra être confirmée dans son poste;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Mager Grandmaison;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-04-290 Service des loisirs et de la culture / Modifications complémentaires / Structure organisationnelle

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la structure organisationnelle du Service des loisirs et de la culture en vertu des résolutions 18-06-534 et 18-12-1169;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'ajouter le poste de coordonnateur – Développement sociocommunautaire à l'organigramme officiel;

CONSIDÉRANT l'importance d'apporter des modifications complémentaires à la structure organisationnelle du Service des loisirs et de la culture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit ajouté à l'organigramme officiel du Service des loisirs et de la culture, le poste de coordonnateur – Développement sociocommunautaire au sein de la division – Culture et vie communautaire;

QUE soit créé le poste de coordonnateur – Laboratoire de création numérique au sein de la division – Bibliothèque du Service des loisirs et de la culture en date de la présente et que le salaire octroyé pour ce poste soit positionné à la classe 9 de l'échelle salariale incluse à la convention collective de travail des employés cols blancs en vigueur, et ce, conformément à l'évaluation réalisée conjointement par les parties patronale et syndicale le 18 janvier 2019 et dûment cosignée le 31 janvier 2019;

QUE ledit poste relève du chef de section – Technologies et information;

ET QU'il est entendu que la présente résolution a préséance sur toutes dispositions contraires contenues dans la convention collective de travail des employés cols blancs en vigueur et tout autre document ayant une valeur légale.

« ADOPTÉE »

19-04-291 Service des loisirs et de la culture / Embauche / Coordonnateur – Laboratoire de création numérique

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 15 mars 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'embauche de M. Nicholas Gagnon au poste régulier de coordonnateur – Laboratoire de création numérique au sein de la division – Bibliothèque du Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 22 avril 2019, au salaire prévu à l'annexe C - classe 9, échelon 1 de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QU'il est entendu que M. Gagnon aura une période d'essai de 960 heures à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de sa supérieure immédiate, il pourra être confirmé dans son poste;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Gagnon;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-04-292 Service des loisirs et de la culture / Contrat individuel de travail / Bibliothécaire / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT les besoins organisationnels au sein de la division - Bibliothèque du Service des loisirs et de la culture;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire, le directeur général ainsi que la directrice du Service des ressources humaines soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat individuel de travail à durée déterminée à intervenir entre la Ville et M^{me} Ariane Roy-Lafrance et tous autres documents requis pour donner plein effet à la présente résolution;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-04-293 Service des loisirs et de la culture / Affectation intérimaire au poste de chef de section – Technologie et information

CONSIDÉRANT l'absence temporaire de la chef de section – Technologies et information en raison d'un congé de maternité suivi d'un congé parental;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M^{me} Annick Lemay, chef de division - Bibliothèque du Service des loisirs et de la culture en date du 21 mars 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation relative au salaire présentée à M^{me} Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines par M^{me} Nancy Gervais, conseillère principale en date du 21 mars 2019;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'affectation intérimaire de M. Alexis Pilon-Boudreault, bibliothécaire, au poste de chef de section – Technologies et information dans le cadre d'un remplacement pour un congé de maternité suivi d'un congé parental pour la période comprise entre le 25 mars 2019 et la date de retour de la titulaire du poste ou au plus tard le 9 mars 2020, au salaire prévu à « l'annexe B - classe 14 - échelon 2 » de l'échelle salariale incluse à l'*Entente sur les conditions de travail des employés-cadres* en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-04-294 Service des travaux publics / Attribution de poste / Journalier-opérateur-concierge

CONSIDÉRANT la lettre d'entente 02-2019 intervenue entre la Ville et le Syndicat manuel des travailleurs et travailleuses de Vaudreuil-Dorion – CSN le 1^{er} février 2019 dans le cadre du renouvellement de la convention collective de travail;

CONSIDÉRANT l'affichage de quatorze postes réguliers cols bleus du 4 au 18 février 2019;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues dans le cadre de l'affichage et l'analyse de celles-ci;

CONSIDÉRANT l'attribution des postes cols bleus réguliers adoptée en vertu de la résolution 19-03-264;

CONSIDÉRANT qu'un poste régulier à temps complet de journalier-opérateur-concierge au sein de l'unité – Aréna, plateaux sportifs et aires de jeux du Service des travaux publics est vacant à la suite de l'attribution des postes;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville attribue le poste régulier à temps complet de journalier-opérateur-concierge au sein de l'unité – Aréna, plateaux sportifs et aires de jeux du Service des travaux publics, à M. Yvon Bouffard, journalier régulier saisonnier, et ce, à compter du

2 avril 2019, au salaire prévu à l'annexe C - classe 7 de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QU'à moins d'une entente entre la Ville, le Syndicat et le salarié, il devra compléter une période de familiarisation de trois mois, à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Bouffard;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-04-295 Dépôt / Programme de prévention 2019

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le programme de prévention pour l'année 2019 et que ledit document soit déposé aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

19-04-296 Service des travaux publics / Embauche / Contremaître – Aqueduc et égouts

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 19 mars 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'embauche de M. Jean-Pierre Prévost-Beauchamp au poste régulier de contremaître – Aqueduc et égouts au sein du Service des travaux publics, et ce, à compter du 8 avril 2019, au salaire prévu à la classe 14 (échelon 6) de l'échelle salariale incluse à l'*Entente sur les conditions de travail des employés-cadres*, le tout selon les conditions énoncées à ladite Entente;

QU'il est entendu que M. Prévost-Beauchamp aura une période de probation de six mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

ET QUE des souhaits de bienvenue et de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M. Prévost-Beauchamp;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-04-297 Association de balle-molle La Presqu'Île / Championnat canadien de balle rapide / Aide financière

CONSIDÉRANT la politique de la Ville concernant un soutien financier à la participation extérieure de citoyens de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que Rosalie Durand et Jessica Mallette sont des athlètes d'âge mineur membres de l'équipe AAA U14 et demeurant à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que ces athlètes ont participé au Championnat Canadien de Balle Rapide du 15 au 19 août 2018 à Montréal;

CONSIDÉRANT que l'organisme a déposé au Service des loisirs et de la culture des preuves de participation des athlètes et que les vérifications appropriées ont été effectuées;

CONSIDÉRANT que l'Association de balle-molle La Presqu'île n'offre pas cette catégorie;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 500 \$ soit versé à l'Association de la balle-molle La Presqu'île à titre d'aide financière pour Rosalie Durand et Jessica Mallette dans le cadre de leur participation à la compétition ci-haut mentionnée;

QUE la preuve du versement aux participantes soit envoyée au Service des loisirs et de la culture;

QUE la Ville fasse également parvenir une copie du chèque et de la résolution aux participantes;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-04-298 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-19-16 / Gestion, surveillance et maintien de la propreté de la descente d'embarcations au parc Esther-Blondin

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres invitation pour la gestion, surveillance et maintien de la propreté de la descente d'embarcations au parc Esther-Blondin, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 13 mars 2019 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-19-16;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence S. Rousse, 2076, chemin des Chenaux, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P7, pour la gestion, surveillance et maintien de la propreté de la descente d'embarcations au parc Esther-Blondin, et ce, pour un montant de 12 670,25 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-19-16;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour un an, soit l'année 2019, avec une possibilité de reconduction pour une autre année;

QUE le directeur du Service des loisirs et de la culture et la chef de section – Logistique, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la gestion, surveillance et maintien de la propreté de la descente d'embarcations au parc Esther-Blondin et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-04-299 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-19-17 / Effarouchement des bernaches du Canada (*branta canadensis*) dans quelques parcs municipaux

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par invitation pour l'effarouchement des bernaches du Canada (*branta canadensis*) dans quelques parcs municipaux, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 20 mars 2019 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-19-17;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Services Environnementaux Faucon, inc., 2131, chemin Saint-Louis, Saint-Lazare (Québec), J7T 1Y1, pour l'effarouchement des bernaches du Canada (*branta canadensis*) dans quelques parcs municipaux au montant de 14 351,64 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-19-17;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour un an, soit l'année 2019, avec une possibilité de deux années optionnelles renouvelables une année à la fois;

QUE le directeur du Service des travaux publics et le chef de division – Entretien des espaces verts et aires récréatives, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à l'effarouchement des bernaches du Canada (*branta canadensis*) dans quelques parcs municipaux et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-04-300 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-19-14 / Travaux de plantation d'arbres

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de plantation d'arbres, neuf soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 13 mars 2019 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-19-14;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Les Rénovations Jocelyn Décoste inc., 197, chemin des Érables, Rigaud (Québec), J0P 1P0, pour les travaux de plantation d'arbres au montant de 86 317,48 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-19-14;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour un an, soit l'année 2019;

QUE le directeur du Service des travaux publics et le chef de division – Entretien des espaces verts et aires récréatives, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux travaux de plantation d'arbres et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-04-301 Campus de la Cité-des-Jeunes / Marquage et signalisation / Stationnement de la piscine / Partage des coûts

CONSIDÉRANT les ententes conclues entre la Commission scolaire des Trois-Lacs (CSTL) et la Ville permettant à ses citoyens d'utiliser la piscine et le terrain synthétique du campus de la Cité-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu plusieurs demandes pour améliorer l'accès aux personnes handicapées au stationnement de la piscine;

CONSIDÉRANT que la Ville est en mesure de procéder au marquage du stationnement par le biais de son contrat de marquage ainsi qu'à l'achat et l'installation de la signalisation requise pour optimiser les places de stationnement en s'assurant d'une fluidité pour le passage des autobus et d'une meilleure accessibilité universelle;

CONSIDÉRANT que la CSTL s'engage à payer 50 % des frais, jusqu'à concurrence de 2 826,66 \$;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée une dépense maximale de 3 000 \$ pour le marquage du stationnement ainsi que pour l'achat et l'installation de signalisation pour le stationnement de la piscine du campus de la Cité-des-Jeunes, tel que démontré au plan préliminaire NP00254 daté du 5 février 2019;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-04-302 CPTAQ / Demande d'autorisation / Utilisation à d'autres fins qu'agricole – Construction d'une conduite d'aqueduc / Lot 1 830 854 / Secteur Domaine-en-Haut / Règlement n° 1686

CONSIDÉRANT qu'un puits artésien commun approvisionne en eau potable le secteur résidentiel du Domaine-en-Haut situé en zone agricole permanente;

CONSIDÉRANT que depuis 2010, à la suite d'échantillons comportant des virus, un avis d'ébullition a été émis conformément au Règlement sur la qualité de l'eau potable;

CONSIDÉRANT que la Ville désire desservir en eau potable le secteur du Domaine-en-Haut;

CONSIDÉRANT que le projet nécessite le passage d'une conduite d'aqueduc sous la terre agricole portant le numéro de lot 1 830 854 ayant front sur la route Harwood, le tout permettant le raccordement à la conduite existante située sous l'autoroute 40;

CONSIDÉRANT que la Ville bénéficie d'une servitude pour l'implantation d'une conduite d'aqueduc selon l'acte publié au Registre foncier sous le numéro 23 980 119;

CONSIDÉRANT que l'emplacement retenu pour ladite conduite a été déterminé de façon à diminuer au maximum les impacts sur les activités agricoles, en considérant les caractéristiques physiques du site;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire, pour la réalisation de ce projet, de présenter une demande d'autorisation pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture visant cette conduite d'aqueduc est conforme à la réglementation d'urbanisme de la Ville;

CONSIDÉRANT que le secteur visé en culture est principalement de classe 3-WD et que cette classe de sol correspond à un sol ayant des facteurs limitatifs assez sérieux qui réduisent la gamme de cultures possibles ou nécessitant des mesures spéciales de conservation;

CONSIDÉRANT que les possibilités d'utilisation des parties des lots visées à des fins d'agriculture seront peu compromises par la présence de la conduite installée à 2 mètres de profondeur;

CONSIDÉRANT que le projet visé n'entraîne aucune conséquence négative sur l'utilisation, le développement et les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucun impact pour les établissements de production animale car il n'y a pas de distances séparatrices applicables;

CONSIDÉRANT que le site choisi correspond à celui ayant le moindre impact pour l'agriculture;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucun impact sur l'homogénéité car la demande vise une infrastructure souterraine et que le site pourra être cultivé à la suite des travaux d'implantation;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucune contrainte négative sur la préservation des ressources eau et sol car la conduite est souterraine et que son implantation ne nécessite que des travaux de forage, ce qui limite grandement son impact sur lesdites ressources. De plus, le projet permet l'accès au réseau public de distribution d'eau potable à 35 résidences déjà construites;

CONSIDÉRANT que le projet ne comprend aucun morcellement;

CONSIDÉRANT que le projet n'a aucun impact sur le développement et les conditions socioéconomiques de la région ainsi que sur la viabilité de la collectivité;

CONSIDÉRANT qu'aucun site à l'extérieur de la zone agricole permanente ne peut répondre aux besoins ponctuels du projet;

CONSIDÉRANT qu'un refus de la CPTAQ compromettrait la réalisation du projet de prolongement du réseau d'aqueduc existant;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

De recommander à la CPTAQ d'accepter la demande d'autorisation pour l'implantation d'une conduite d'aqueduc sur une partie du lot 1 830 854 d'une superficie de 1,13 hectare, entre l'emprise de l'autoroute 40 et la route Harwood;

QUE le chef de division – Génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document relatif à cette demande d'autorisation.

« ADOPTÉE »

19-04-303 Ordres de changement n^{os} 3 à 5 / Appel d'offres n^o 401-110-18-R1730.05 / Entrepreneur général / Travaux d'approvisionnement en eau potable / Secteurs Hudson Acres, Tree Farms et Ritchie / Règlement n^o 1730

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve les ordres de changement n^{os} 3 à 5 de l'entrepreneur général reliés au projet « Travaux d'approvisionnement en eau potable secteurs Hudson Acres, Tree Farms et Ritchie - appel d'offres n^o 401-110-18-R1730.05 » totalisant un montant de 11 418,54 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-04-304 Entente d'évaluation pour travaux majeurs / Hydro-Québec / Déplacement de réseau / Élargissement à quatre voies d'une partie du boulevard de la Cité-des-Jeunes / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT le projet d'élargissement à quatre voies du boulevard de la Cité-des-Jeunes entre la rue Henry-Ford et la rue des Floralies;

CONSIDÉRANT la nécessité pour Hydro-Québec de procéder au déplacement d'une partie de son réseau pour permettre ce projet;

CONSIDÉRANT qu'une entente d'évaluation pour travaux majeurs a été préparée par Hydro-Québec à cet effet;

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec évalue à 250 000 \$, taxes applicables non comprises, la réalisation des travaux ci-haut décrits;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer ladite entente;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le chef de division – Génie et le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout document relatif à cette entente d'évaluation pour travaux majeurs à intervenir entre Hydro-Québec et la Ville.

« ADOPTÉE »

19-04-305 Rejet des soumissions / Appel d'offres n° 401-110-19-20 / Travaux de construction pour le prolongement des services municipaux sur la rue De Breslay

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de construction pour le prolongement des services municipaux sur la rue De Breslay, quatre soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 28 mars 2019 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT que le montant de chacune des soumissions reçues est considérablement supérieur à l'estimation;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient rejetées les soumissions déposées dans le cadre de l'appel d'offres n° 401-110-19-20.

« ADOPTÉE »

19-04-306 Entente d'évaluation pour travaux majeurs / Hydro-Québec / Déplacement de réseau / Reconstruction du pont ferroviaire et travaux d'élargissement du franchissement routier et du boulevard de la Cité-des-Jeunes / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT le projet de reconstruction du pont ferroviaire et d'élargissement du franchissement routier et du boulevard de la Cité-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT qu'une entente est à intervenir entre le Réseau de transport métropolitain (exo) et la Ville pour le partage des coûts du projet susdit, le tout suivant la résolution 19-03-266;

CONSIDÉRANT la nécessité pour Hydro-Québec de procéder au déplacement d'une partie de son réseau pour permettre ce projet;

CONSIDÉRANT qu'une entente d'évaluation pour travaux majeurs a été préparée par Hydro-Québec à cet effet;

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec évalue à 60 000 \$, taxes applicables non comprises, la réalisation des travaux ci-haut décrits;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer ladite entente d'évaluation;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le chef de division – Génie et le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout document relatif à cette entente d'évaluation pour travaux majeurs à intervenir entre Hydro-Québec et la Ville;

QUE la Ville s'engage à assumer sa portion des coûts conformément au partage prévu dans l'entente entre cette dernière et exo.

« ADOPTÉE »

19-04-307 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 12 mars 2019

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 12 mars 2019.

« ADOPTÉE »

19-04-308 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 12 mars 2019

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil entérine les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 12 mars 2019 et approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, et ce, selon lesdites recommandations et conditions consignées à son procès-verbal :

CCU n° 19-03-26	434, avenue Saint-Charles / Construction commerciale / Lot 1 675 401 / Zone C2-329
CCU n° 19-03-28	125, rue Aimé-Vincent / Agrandissement et rénovations extérieures / Lot 1 675 050 / Zone C3-127
CCU n° 19-03-29	578, avenue Saint-Charles, local 7 / Enseigne au mur / Lot 5 443 992 / Zone C2-306
CCU n° 19-03-30	100, route De Lotbinière / Agrandissement commercial / Lot 1 545 783 / Zone H3-721
CCU n° 19-03-32	22800, chemin Dumberry, local 3 / Enseignes aux murs et enseignes sur poteaux communautaires / Lot 5 423 844 / Zone C3-123 (selon les plans révisés en date du 1 ^{er} avril 2019)

« ADOPTÉE »

19-04-309 Dérogation mineure / 125, rue Aimé-Vincent / Portes de garage / Lot 1 675 050 / Zone C3-127 / CCU n° 19-03-27

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 125, rue Aimé-Vincent;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 19-03-27 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 mars 2019;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 15 mars 2019;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 125, rue Aimé-Vincent, afin d'autoriser deux portes de garage sur une façade donnant sur une rue en dérogation à l'article 2.1.12 du Règlement de zonage n° 1275 qui ne le permet pas.

« ADOPTÉE »

19-04-310 Dérogation mineure / 513, rue Bourget / Distance d'une piscine hors terre / Lot 2 854 870 / Zone H1-221 / CCU n° 19-03-31

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 513, rue Bourget;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 19-03-31 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 mars 2019;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 15 mars 2019;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 513, rue Bourget, afin d'autoriser une piscine hors terre située à 1,42 mètre d'une limite de propriété en dérogation à l'article 2.2.19.1.3 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une distance minimale de 1,50 mètre.

« ADOPTÉE »

19-04-311 Redéveloppement / Contribution pour fins de parcs / 434, avenue Saint-Charles / Lot 1 675 401

CONSIDÉRANT que l'article 117.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit qu'à défaut d'une disposition particulière contenue au règlement de lotissement ou du règlement de zonage, le Conseil municipal doit décider du type de contribution (terrain, versement d'une somme d'argent ou combinaison des deux) qui doit être accepté comme condition à l'émission d'un permis de lotissement ou de construction;

CONSIDÉRANT que le Règlement de zonage n° 1275 prévoit aux articles 3.1.25.1 et 3.1.25.2 a) que le propriétaire doit céder, à des fins d'établissement, de maintien ou d'amélioration de parcs et de terrains de jeux et à la préservation d'espaces naturels, une superficie de terrains de 10 % du terrain visé ou une somme de 10 % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation multiplié par le facteur du rôle établi ou encore, une partie en terrain et une partie en argent, lorsque l'immeuble fait l'objet d'un projet de redéveloppement;

CONSIDÉRANT la demande de permis de construction n° 2019-00077 d'un bâtiment commercial sur le lot 1 675 401, suite à la démolition du bâtiment existant;

CONSIDÉRANT que la notion de projet de redéveloppement inclut la construction de bâtiment principal sur un terrain;

CONSIDÉRANT que le lot 1 675 401 provient de la rénovation cadastrale d'une partie du lot 205;

CONSIDÉRANT que la superficie du lot 1 675 401 est de 1 236,1 mètres carrés et que 10 % de la superficie de ce terrain équivaut à 123,61 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le terrain n'est pas compris dans un projet de développement en plusieurs lots et qu'il n'y a pas d'espace résiduel pouvant être utilisé pour une cession de terrain pour fins de parc;

CONSIDÉRANT que la valeur au rôle du terrain sis sur le lot 1 675 401 est de 278 100 \$ et que la contribution par le versement d'une somme d'argent payable par le propriétaire s'élève au montant de 27 810 \$ correspondant à 10 % de la valeur au rôle du terrain multiplié par le facteur comparatif de 1.00;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la contribution pour fins de parcs soit faite par le versement, par le propriétaire, d'un montant de 27 810 \$ et que cette somme soit déposée dans un fonds spécial dédié à l'établissement, au maintien et à l'amélioration de parcs et de terrains de jeux et à la préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville.

« ADOPTÉE »

19-04-312 Lotissement / Contribution pour fins de parcs / Rue Joseph-Carrier / Lots projetés 6 286 131 et 6 286 132

CONSIDÉRANT que l'article 117.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit qu'à défaut d'une disposition particulière contenue au règlement de lotissement ou du règlement de zonage, le Conseil municipal doit décider du type de contribution (terrain, versement d'une somme d'argent ou combinaison des deux) qui doit être accepté comme condition à l'émission d'un permis de lotissement;

CONSIDÉRANT que l'article 4.2 du Règlement de lotissement n° 1273 de la Ville prévoit que le propriétaire doit céder, à des fins d'établissement, de maintien ou d'amélioration de parcs et de terrains de jeux et à la préservation d'espaces naturels, une superficie de terrains de 10 % du terrain visé ou une somme de 10 % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation multiplié par le facteur du rôle établi ou encore, une partie en terrain et une partie argent, lors d'opération cadastrale;

CONSIDÉRANT la demande de lotissement visant une opération cadastrale permettant la subdivision du lot 1 674 835 en deux lots, soit les lots 6 286 131 et 6 286 132;

CONSIDÉRANT que la superficie du lot 1 674 835 est de 15 645,2 mètres carrés et que 10 % de la superficie de ce terrain équivaut à 156,45 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que la valeur au rôle du terrain sis sur le lot 1 674 835 est de 938 700 \$ et que la contribution par le versement d'une somme d'argent payable par le propriétaire s'élève au montant de 95 747,40 \$ correspondant à 10 % de la valeur au rôle du terrain multiplié par le facteur comparatif de 1.02;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu contribution pour fins de parcs lors de la création en 1987 des lots 1798-15 et 1799-15 (1 674 835) pour un montant de 1 347,40 \$;

CONSIDÉRANT que le montant de la contribution pour fins de parcs applicable est de 94 400 \$;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la contribution pour fins de parcs soit faite par le versement, par le propriétaire, d'un montant de 94 400 \$ et que cette somme soit déposée dans un fonds spécial dédié à l'établissement, au maintien et à l'amélioration de parcs et de terrains de jeux et à la préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville.

« ADOPTÉE »

19-04-313 Critères d'évaluation et de pondération / Valeur du facteur dans la formule d'établissement de pointage final / Appel d'offres n° 401-110-19-21 / Services professionnels – Révision du plan d'urbanisme

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération ainsi que la valeur du facteur dans la formule d'établissement du pointage final contenus au document préparé par la conseillère - Mise en valeur du territoire, en date du 19 mars 2019 qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public n° 401-110-19-21 à l'égard des services professionnels pour la révision du plan d'urbanisme;

QU'il soit prévu au devis que toute personne ayant, ou ayant eu dans les six mois précédant la date de l'avis d'appel d'offres, un mandat d'un tiers afin de présenter à la Ville une demande de modification de son plan d'urbanisme ne puisse être admise à déposer une soumission;

QUE le comité responsable de l'étude des soumissions soit constitué conformément aux dispositions du Règlement n° 1764 sur la gestion contractuelle.

« ADOPTÉE »

19-04-314 Redéveloppement / Contribution pour fins de parcs / 15, rue Louise-Joseph / Lots 1 675 457 et 2 801 107

CONSIDÉRANT que l'article 117.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit qu'à défaut d'une disposition particulière contenue au règlement de lotissement ou du règlement de zonage, le Conseil municipal doit décider du type de contribution (terrain, versement d'une somme d'argent ou combinaison des deux) qui doit être accepté comme condition à l'émission d'un permis de lotissement ou de construction;

CONSIDÉRANT que le Règlement de zonage n° 1275 prévoit aux articles 3.1.25.1 et 3.1.25.2 a) que le propriétaire doit céder, à des fins d'établissement, de maintien ou d'amélioration de parcs et de terrains de jeux et à la préservation d'espaces naturels, une superficie de terrains de 10 % du terrain visé ou une somme de 10 % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation multiplié par le facteur du rôle établi ou encore, une partie en terrain et une partie argent, lorsque l'immeuble fait l'objet d'un projet de redéveloppement;

CONSIDÉRANT la demande de permis de construction n° 2018-12012 d'un bâtiment commercial sur les lots 1 675 457 et 2 801 107;

CONSIDÉRANT que la notion de projet de redéveloppement inclut le changement d'usage de bâtiment principal résidentiel en un usage institutionnel;

CONSIDÉRANT que la superficie des lots 1 675 457 et 2 801 107 est de 957,2 mètres carrés et que 10 % de la superficie de ce terrain équivaut à 95,7 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le terrain n'est pas compris dans un projet de développement en plusieurs lots et qu'il n'y a pas d'espace résiduel pouvant être utilisé pour une cession de terrain pour fins de parc;

CONSIDÉRANT que la valeur au rôle du terrain sis sur les lots 1 675 457 et 2 801 107 est de 119 100 \$ et que la contribution par le versement d'une somme d'argent payable par le propriétaire s'élève au montant de 11 910 \$ correspondant à 10 % de la valeur au rôle du terrain multiplié par le facteur comparatif de 1.00;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la contribution pour fins de parcs soit faite par le versement, par le propriétaire, d'un montant de 11 910 \$ et que cette somme soit déposée dans un fonds spécial dédié à l'établissement, au maintien et à l'amélioration de parcs et de terrains de jeux et à la préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville.

« ADOPTÉE »

19-04-315 Répertoire des subventions en environnement / Modifications

CONSIDÉRANT la résolution 16-02-122 adoptant le Répertoire des subventions en environnement de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que le radon est la deuxième cause de cancer du poumon au Québec;

CONSIDÉRANT que la note de travail sur le radon, présentée en janvier 2017 au Comité environnement, prévoyait d'abord une analyse des bâtiments municipaux et ensuite l'ajout d'une subvention pour les citoyens;

CONSIDÉRANT que les résultats d'échantillonnage des bâtiments municipaux sont tous en deçà de la directive canadienne;

CONSIDÉRANT que la Ville offre déjà une subvention pour les couches lavables, mais que les détails de cette dernière doivent être modifiés afin de mieux représenter la situation actuelle;

CONSIDÉRANT que le cerisier tardif est très sensible aux nodules noirs (champignons pouvant faire mourir l'arbre) et qu'il est présentement admissible comme arbre dans la subvention Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que la Politique environnementale prévoit une campagne de sensibilisation zéro déchet et engage la Ville à augmenter de 10 % par année le nombre de subventions octroyées à partir de 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité environnement;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté, tel que déposé, le Répertoire des subventions en environnement de Vaudreuil-Dorion, daté du 15 mars 2019 et élaboré par la section – Environnement du Service du développement et de l'aménagement du territoire, afin de modifier la subvention sur les couches lavables (zéro déchet), d'offrir deux nouvelles subventions, soit une sur les produits du quotidien (zéro déchet) et une sur le radon (qualité de l'air), et de modifier les essences d'arbres admissibles;

QUE les preuves d'achat ou de location présentées à partir du 1^{er} avril 2019 dans le cadre de la subvention des couches lavables doivent provenir d'entreprises québécoises;

QUE les preuves d'achat présentées dans le cadre de la subvention des produits du quotidien doivent être datées à partir du 1^{er} avril 2019;

QUE les preuves d'achat des nouvelles essences admissibles dans le cadre des volets Une naissance, un arbre et Verdissons Vaudreuil-Dorion de la subvention pour la plantation d'arbres doivent être datées à partir du 1^{er} avril 2019.

« ADOPTÉE »

19-04-316 Adoption / Règlement n° 1275-279 / Zonage / Création de la zone P2-761 / PAE et PPU Harwood (Îlot Pasold)

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 4 mars 2019 le premier projet de règlement n° 1275-279 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 18 mars 2019 à 19 h;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 18 mars 2019 un second projet de règlement identique au premier;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-279 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de créer la nouvelle zone P2-761 et d'y prévoir un zonage différé pour assurer la mise en œuvre du Règlement sur les PAE et le PPU Harwood (îlot Pasold) ».

« ADOPTÉE »

19-04-317 Adoption / Règlement n° 1757-01 / Comité consultatif de l'environnement / Abrogation

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1757-01 a été déposé à une séance tenue le 18 mars 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1757-01 intitulé :

« Règlement abrogeant le Règlement constituant un comité consultatif de l'environnement n° 1757 ».

« ADOPTÉE »

19-04-318 Adoption / Règlement d'emprunt n° 1773 / Plans et devis / Construction d'une caserne d'incendie sur le lot 1 545 809 / Surveillance et ouvrages connexes

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1773 a été déposé à une séance tenue le 18 mars 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1773 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance et la construction d'une caserne d'incendie sur le lot 1 545 809, incluant les ouvrages connexes, en décrétant une dépense et un emprunt de 6 400 000 \$ à ces fins ».

« ADOPTÉE »

19-04-319 Adoption / Règlement n° 1765 / Identification / Personnage historique décédé / M. Paul Gérin-Lajoie

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1765 a été déposé à une séance tenue le 21 janvier 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté et qu'entre en vigueur le Règlement n° 1765 intitulé :

« Règlement identifiant M. Paul Gérin-Lajoie à titre de personnage historique décédé ».

« ADOPTÉE »

19-04-320 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement d'emprunt n° 1753 / Participation financière de la Ville / Entente de collaboration avec le Réseau de transport métropolitain / Reconstruction du pont ferroviaire au point milliaire 1,44 / Élargissement du franchissement routier et du boulevard de la Cité-des-Jeunes au point milliaire 1,46

La conseillère M^{me} Jasmine Sharma dépose le projet de règlement n° 1753 autorisant la participation financière de la Ville dans le cadre de l'entente de collaboration avec le Réseau de transport métropolitain agissant à titre de gestionnaire du projet comprenant la reconstruction du pont ferroviaire au point milliaire 1,44 de la subdivision M&O et l'élargissement du franchissement routier et du boulevard de la Cité-des-Jeunes au point milliaire 1,46 de la subdivision M&O, le tout selon les conditions énoncées dans ladite entente, en décrétant une dépense et un emprunt de 2 412 000 \$ et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

19-04-321 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1565-12 (RMH 399) / Circulation / Interdiction de virage à droite au feu rouge / Intersection de l'avenue Saint-Charles et de la rue Joseph-Carrier

La conseillère M^{me} Diane Morin dépose le projet de règlement n° 1565-12 modifiant le Règlement relatif à la circulation n° 1565 (RMH 399) afin d'interdire le virage à droite au feu rouge à l'intersection de la rue Joseph-Carrier et de l'avenue Saint-Charles et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

19-04-322 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement d'emprunt n° 1776 / Participation financière de la Ville / Entente de collaboration avec le Réseau de transport métropolitain / Construction d'un tunnel piétonnier au point milliaire 1,02

La conseillère M^{me} Jasmine Sharma dépose le projet de règlement n° 1776 autorisant la participation financière de la Ville dans le cadre de l'entente de collaboration avec le Réseau de transport métropolitain agissant à titre de gestionnaire du projet comprenant la construction d'un tunnel piétonnier au point milliaire 1,02 de la subdivision M&O, le tout selon les conditions énoncées dans ladite entente, en décrétant une dépense et un emprunt de 3 490 000 \$ et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

19-04-323 Autorisation de la Direction générale

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER l'autorisation accordée par la Direction générale apparaissant à la liste datée du 21 mars 2019.

« ADOPTÉE »

19-04-324 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

19-04-325 Période de questions – Assistance

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

19-04-326 Levée de la séance

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 21 h 05 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier